



2026	03
DELEGATION DE FONCTION Officier d'Etat civil – 27/04/2026 Madame Agnès AZOULAY	

## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Secrétariat Général

Réception Préfecture

094-219400686-2026-0415  
ARR 26 P 0508 ETC03

Date transmission : 15 AVR. 2026

Date réception :

15 AVR. 2026

**Le Maire de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

**CONSIDERANT** qu'en raison de l'empêchement du Maire et des Maires-Adjointes de célébrer le mariage de Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED]

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Madame Agnès, Gilberte LASCAR épouse AZOULAY, Conseillère Municipale, est déléguée dans les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, pour célébrer le mariage de Monsieur [REDACTED] prévu le lundi 27 avril 2026.

**ARTICLE FINAL :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site de la Ville, et copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame Agnès, Gilbert LASCAR épouse AZOULAY Conseillère Municipale
- Chacun des fonctionnaires et agents chargés de son exécution.

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Certification exécutoire



Fait en Mairie de Saint-Maur-des-Fossés,

Le 15 AVR. 2026

Le Maire,



Pierre-Michel DELECROIX

Date de publication ..... 15 AVR. 2026

Service : DGS

Domaine : Délégation de fonction

Hôtel de Ville Nomenclature : 5.4

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance Page 1

Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSES CEDEX